



		OFFRES IASSURE							OFFRES GROUPES DES BANQUES											
		GENERALI 7325 CI	GENERALI 7312 CRD	AXA 4819	ALLIANZ 5369	MNCAP 4401063	AFI-ESCA Perenim 101	CNP PREMIUM	CREDIT FONCIER CNP 2504X	BANQUE POPULAIRE 2486C 2487D	CAISSE EPARGNE CNP 2229Y	BANQUE POSTALE CNP 2347B	BNP PARIBAS CARDIF 2456/654	CREDIT AGRICOLE CNP / Predica ADI	CREDIT MUTUEL ACM Assur Prêt 16.41.58	CREDIT MUTUEL ARKEA	HSBC France 001/900/31	LCL CACI L-2018-01-25-230- 3 N-2018-01-25- 230-3	SOCIETE GENE SOGECAP 90.197 et 98.001	
DC PTIA ITT	Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de la souscription	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	
	maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
DC	couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt ? Fin de garantie	85	85	85	85	86	90	85	80	75	75	75	86	70	85	80	75	75	75	
PTIA	couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt ? Fin de garantie	70	67	67	67	67	70	67	65	65	65	65	71	70	Retraite	67	65	65	65	
ITT	couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt ? Fin de garantie	67	67	67	67	67	70	67	65	65	65	65	71	65	Retraite	67	65	65	65	
	Délai de franchise inférieur ou égal à 90 jours Option	30, 60, 90	30, 60, 90	30, 60, 90	30, 60, 90	30, 60, 90	90	90	90	90	90	90	30, 90	90	90, 180	90 (180 MNO)	90	90	90	
	Pour une personne en activité, évaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Pour une personne en activité, prestation égales à la mensualité assurée sans référence à la perte de revenu subie pendant le sinistre	Salariés, fonctionnaires et assimilés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
		TNS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
	Maintien de la couverture en cas de temps partiel thérapeutique avec une prise en charge minimal de 50% sur une durée d'au moins 90 jours	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✓
	Couverture des inactifs au moment du sinistre	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	✗	50%	50%	100%	50%	100%	50%	✗	✗	✗	✗
couverture des affections dorsales	Sans condition d'intervention	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	
	Sans condition d'hospitalisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	
INV	couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt	67	67	67	67	67	70	67	65	65	65	65	71	65	Retraite	67	65	65	65	
	Evaluation en fonction de la profession exercée au jour du sinistre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Prise en charge de l'invalidité totale, sans référence à la perte de revenu subie au moment du sinistre	Salariés, fonctionnaires et assimilés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓
		TNS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	Prise en charge de l'invalidité partielle (IPP) à partir de 33%	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✓	
couverture des affections dorsales	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗		
couverture des affections psychiatriques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗		